



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 7

Question écrite n° 58

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les vives préoccupations exprimées par les riverains de l'autoroute A 7, entre Bollène et Orange, dans le département de Vaucluse. Les associations de défense regroupées au sein de la fédération Mieux vivre en vallée du Rhône-Vaucluse sont aujourd'hui particulièrement inquiètes des informations contradictoires diffusées sur le projet d'agrandissement de l'A 7 à deux fois cinq voies. En effet, si certains administrateurs de la société des Autoroutes du Sud de la France déclaraient que les ASF abandonnaient le projet de doublement de l'A 7, d'autres, au contraire, annonçaient que ces dernières continuaient d'acquérir des terrains le long de l'autoroute actuelle. Aussi, compte tenu des légitimes inquiétudes des riverains, et dans un réel souci de transparence avec la population concernée, il lui demande de lui indiquer si un choix précis est à ce jour arrêté.

Texte de la réponse

La résolution des problèmes de saturation qui se posent aujourd'hui dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien constitue un enjeu majeur pour le système de transport dans le Grand Sud-Est. Les réponses proposées devront évidemment prendre largement en compte les attentes et la qualité de vie des riverains de l'autoroute. Le Gouvernement souhaite mener une politique des transports et des infrastructures, reposant sur une utilisation optimisée des différents modes et répondant, dans les meilleures conditions économiques, sociales et environnementales, aux besoins de déplacements des personnes et des marchandises. Les réponses qui seront apportées à ces problèmes à l'horizon 2020 devront valoriser les modes alternatifs à la route et une politique volontariste d'exploitation. En particulier, est envisagée une modulation des péages afin d'optimiser l'utilisation des autoroutes A 7 et A 9 et des axes alternatifs à la vallée du Rhône, comme l'A 75. Compte tenu de l'importance de ce dossier, un débat public multimodal concernant la problématique de la vallée du Rhône et de l'arc languedocien pourrait être organisé sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Il porterait sur les choix stratégiques d'aménagement à l'échelle du Grand Sud-Est. Il permettrait ainsi de présenter l'inventaire des solutions à mettre en oeuvre, dans l'ensemble des modes, ainsi que leurs inconvénients et avantages respectifs dans les divers domaines. Dans le domaine routier, l'opportunité des réponses fondées sur un aménagement d'un nouvel axe alternatif à la vallée du Rhône, ou bien sur l'aménagement sur place des autoroutes existantes sera examinée. Aucune solution n'est donc décidée à ce jour.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juillet 2002, page 2550

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3360